

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 40 du règlement du Conseil municipal de Vernier

« Vernier 45+ - favoriser le retour à l'emploi des demandeuses et demandeurs d'emploi dès 45 ans »

Exposé des motifs

Le retour à l'emploi peut devenir plus difficile avec l'âge, alors même que les personnes concernées disposent souvent d'une expérience professionnelle importante, de compétences éprouvées et d'une connaissance approfondie du monde du travail.

Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée aux demandeuses et demandeurs d'emploi de 45 ans et plus. La Ville de Vernier, en tant qu'employeur public et commune engagée en faveur de la cohésion sociale, peut contribuer à favoriser leur retour à l'emploi, tout en bénéficiant de leur expérience et de leurs compétences.

Une telle démarche permettrait également à Vernier de donner une impulsion et d'encourager les entreprises et autres employeurs présents sur son territoire à mieux valoriser les candidatures des personnes de 45 ans et plus.

Considérant :

- que les personnes de 45 ans et plus disposent souvent d'une expérience professionnelle et de compétences immédiatement mobilisables ;
- que la perte d'un emploi à partir de 45 ans peut entraîner des difficultés particulières de réinsertion professionnelle ;
- que le maintien et le retour à l'emploi contribuent à prévenir le chômage de longue durée et ses conséquences sociales ;
- que la diversité des âges au sein d'une administration favorise la transmission des compétences et l'échange intergénérationnel ;
- que la Ville de Vernier peut, dans le cadre de sa politique de ressources humaines, jouer un rôle exemplaire en matière d'insertion professionnelle ;
- que Vernier développe une politique de ressources humaines fondée notamment sur les principes d'égalité et d'équité.
-

Le Conseil municipal de Vernier invite le Conseil administratif :

- **à étudier la création d'un dispositif ou label « Vernier 45+ »**, destiné à promouvoir l'insertion et la réinsertion professionnelles des demandeuses et demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus ;

- **à favoriser, à compétences et qualifications équivalentes**, dans le respect du droit applicable et des principes d'égalité de traitement, l'accès aux emplois de l'administration communale des personnes de 45 ans et plus sans emploi, en particulier celles domiciliées à Vernier et inscrites auprès de l'Office cantonal de l'emploi ;
- **à développer, en collaboration avec l'OCE et les acteurs compétents de l'emploi**, des possibilités permettant de faciliter le retour à l'emploi de cette catégorie de demandeuses et demandeurs d'emploi ;
- **à établir un suivi annuel** indiquant notamment le nombre de personnes de 45 ans et plus engagées par l'administration communale, leur répartition par service et, dans la mesure où les données disponibles le permettent, l'évolution de leur intégration professionnelle ;
- **à valoriser cette démarche auprès des entreprises établies à Vernier** et à encourager les employeurs privés et parapublics de la commune à favoriser eux aussi l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnes de 45 ans et plus.

Pour la liste LED : Diane Graber, Xhavit Islami, Djawed Sangdel et Nicolas Aubert

Vernier le 28 septembre 2026